

Comment faire une demande d'autorisation de détention ?



Quelles sont les armes concernées ?

Toutes les armes de la catégorie B.

B1 : Armes de poing,

B2 : Armes longues,

B4 : Armes chambrant l'un des calibres « maudits »,

B5 : Eléments d'arme de cat B (conversion par exemple),

B10 : Munitions d'arme de poing (sauf celles déclassées en cat C)



Quels sont les pré-requis ?

- Etre licencié FFTir depuis au moins 6 mois,
- Avoir trois tampons espacés de 2 mois chacun sur son carnet de tir,
- Etre majeur,
- Posséder un coffre-fort adapté à (aux) l'arme(s) demandée(s).



Documents à fournir?

- Avis favorable (feuille verte), (A demander à son président de club et ne pas oublier de la signer)
- Acte de naissance avec mentions marginales,
(La demande peut se faire sur le net à cette adresse : <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>)
- Photocopie de la CNI (carte d'identité),
- Photocopie du carnet de tir,
- Justificatif de domicile,
- Photocopie de la licence (valide et tamponnée par le médecin)
- Facture du coffre-fort ou attestation sur l'honneur si pas de facture,



**AUTORISATIONS
PREFECTORALES**

Et enfin:

- **Original** de l'imprimé de demande (Cerfa n°12644) .
Téléchargeable sur le site

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12644.do



Et comment je remplis le cerfa ?

cerfa

N° 12644

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DÉTENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS
DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE DÉTENTION

(Application de l'article R. 312-21 du code de la sécurité intérieure)

IMPORTANT : quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le responsable du traitement automatisé est le ministère de l'intérieur (service central des armes). Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée – article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

Je coche ici s'il s'agit d'une première/nouvelle demande

Je coche ici s'il s'agit d'un renouvellement



Et comment je remplis le cerfa ?



Armes :

Cat.	Calibre Nature (2)		

Matériel sollicité

Munitions :

Nombre	Cat.	Calibre

Il y a 3 lignes, Vous pouvez donc faire jusqu'à 3 demandes en un document.

Ne remplir que la catégorie. Ne pas indiquer le calibre ni la nature.
(sauf pour un renouvellement)

Par exemple, pour une arme de poing :

Cat.	Calibre Nature (2)		
B	1		

Ne rien noter non plus dans la partie munition. Vous avez automatiquement le droit à 1000 munitions par arme et par an.

Cette partie ne sert que pour demander des munitions en cat B pour une arme de cat C ou pour un reemplément.

Et comment je remplis le cerfa ?

Cession entre particuliers

Nom et prénom du cédant : _____

Autorisation délivrée le : | | | | | | | | | | | | Sous le numéro : _____
 Jour Mois Année

Par : _____

Pour une arme de : | | | | |
 Cat. Calibre Marque Numéro Nature(2)

Cette partie ne sert strictement à rien !

Prévu à la base pour un achat à un particulier (occasion), enfin je suppose ?

Pour acheter à un particulier, il vous faudra **déjà** avoir une autorisation (et non en demander une). De plus, la transaction doit se faire soit chez un armurier, soit chez un OPJ qui se chargeront des documents...



On coche « sport »

Motif
 Défense Sport Autre motif



Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :
L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :

Le soussigné déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- ~~N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.~~
- Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (ci-joint, certificat médical prévu par l'article 13 du décret du 30 juillet 2013).
- ~~Ne détenir aucune arme ou munition.~~
- Détenir les armes et (ou) munitions figurant au dos du document.

On raje proprement les mentions inutiles.

Seules les armes de la catégorie B sont présent en compte.
Si vous n'en possédez pas et même si vous avez des cat C ou D,
vous rayez la mention « détenir des armes ».

Et comment je remplis le cerfa ?

ARMES				
Catégorie	§	Calibre	Marque	Numéro

AUTORISATIONS		
Délivrée par	Date	Numéro

MUNITIONS		
Nombre	Catégorie	Calibre (long ou court)



Les tableaux de la deuxième page servent à lister les armes de catégorie B déjà en votre possession. Si vous n'en possédez pas, il n'y a rien à remplir.

Et comment je remplis le cerfa ?

(FIN)

Je soussigné (nom et prénoms) : _____

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé.

A _____ le _____

Signature :



PLUTO

Plus qu'à dater et signer !

Bravo !

Vous êtes arrivé au bout de votre demande
d'autorisation.

La 3^{ème} feuille (qui est en fait une annexe) ne se
remplit pas sauf en cas de renouvellement.
Une annexe par arme sujet à renouvellement.



Votre signature, pas celle-ci ...

D'autres choses à savoir ?

Faites l'envoi de votre dossier en recommandé + AR auprès de votre préfecture (Bureau des polices administratives) ou amener le en main propre aux heures d'ouvertures (parfois uniquement sur RDV).

